

Mairie du Kremlin-Bicêtre  
**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**ARRÊTÉ N° 2024-340**  
**Délégation de signature en l'absence du Maire à**  
**Madame Véronique GESTIN - 4ème maire-adjointe**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-17 et L.2122-18,  
Vu la délibération du conseil municipal du 22 janvier 2024 portant élection de Madame Véronique GESTIN en qualité de 4<sup>ème</sup> maire-adjointe,

Vu l'arrêté n° 2024-055 portant délégation de fonction à Madame Véronique GESTIN, 4<sup>ème</sup> maire-adjointe chargée des questions relatives à la Ville vivante, à l'attractivité économique et commerciale, aux entreprises solidaires,

Considérant que le Maire, Monsieur Jean-François DELAGE, sera absent du 15 au 31 juillet 2024 inclus,

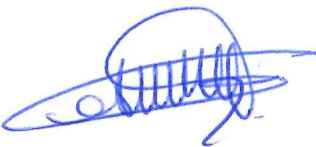
**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** Madame Véronique GESTIN, quatrième maire-adjointe, chargée des questions relatives à la Ville vivante, à l'attractivité économique et commerciale, aux entreprises solidaires, remplacera Monsieur le Maire **du 15 au 31 juillet 2024 inclus**, selon les modalités définies aux articles susvisés du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ARTICLE 2 :** Un exemplaire de cet arrêté sera adressé :

- A la Préfète du Val-de-Marne,
- Au comptable de la commune,
- Et notifié à l'intéressée.

Spécimen de signature :



Fait au Kremlin-Bicêtre le 8 juillet 2024

**Le Maire,**  
**Jean-François DELAGE**



**Délais et voies de recours :** le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens »

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20240708-2024-340-AR  
Date de télétransmission : 11/07/2024  
Date de réception préfecture : 11/07/2024